

DELEGATION

Championnat du monde Paravoile Hansa 303 en solitaire Hiroshima 18-23 octobre 2022 Japon

La délégation est composée des sportifs suivants :

N° licence	Nom	Prénom	Club
1350718Y	Bril	Gauthier	ANCRE
1350704J	Bizieux	Raphaël	CN Cap D'Agde

Elle sera encadrée par Bernard Porte

Les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Règlementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif en remplacement.

Les membres de ces délégations officielles devront être en règle avec les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 en France et respecter également les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le pays de la compétition.

L'attention de l'ensemble des délégations est fortement attirée sur les recommandations qui figurent ci- dessous.

Fait à Paris, le 6 juillet 2022

Guillaume Chiellino
Directeur Technique National

Recommandations :

Avant tout déplacement à l'étranger, il est rappelé la nécessité de :

- Consulter le site « conseils aux voyageurs » du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) qui précise la situation par pays ; site du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr>;
- S'inscrire sur Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>);
- Pour l'encadrement, se munir du dépliant de sécurité des ministères sociaux pour les agents (CTS, contrats de préparation olympique,...) se déplaçant à l'étranger. » (document attaché ou [téléchargeable ici](#)). L'inscription sur Ariane permet aux autorités françaises et ambassades de savoir ses ressortissants dans le pays en cas de problème de sécurité.
- Prendre connaissance des informations de la [CPAM](#)